



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22148070

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

06 DEC. 2022

DIVISION MONS

Grefte

N° d'entreprise : **0410 225 866**

Nom

(en entier) : **Collège Sainte-Marie**

(en abrégé) :

Forme légale : **association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **rue du Port, 115-127 - 7330 Saint-Ghislain**

Objet de l'acte : composition de l'organe d'administration

(CAdu 23/11/22)

1. Décès de monsieur Henri CHANTRY, administrateur-trésorier (341105-07185).
2. Désignation de monsieur Pierre Paul CULOT, administrateur, en tant que trésorier (540401-02738).

En raison du décès de l'administrateur-trésorier et conformément à l'article 24 des statuts, l'organe d'administration a désigné en son sein un nouveau trésorier en la personne de monsieur Culot, administrateur. Cette désignation sera validée lors de la prochaine assemblée générale.

Adresse : Pierre Paul CULOT, Grand Rue, 58, 7350 Thulin.

Conformément à l'article 25 des statuts, la délibération de l'organe d'administration a eu lieu par courriels, les 22 et 23/11/2022.

Personne habilitée à représenter l'association : monsieur Yvon ES, Administrateur-Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).